

# DEPARTEMENT DE L'AIN

## COMMUNE de CHARNOZ-SUR-AIN

### PLAN LOCAL D'URBANISME

#### ANNEXE SIGLES UTILISES EN URBANISME 11

Vu pour rester annexé à la délibération du 12/11/2024  
Le maire,  
Jean-Louis Guyader

POS approuvé le 24 février 1995  
Mise à jour le 4 octobre 2005  
Révision simplifiée le 17 décembre 2009  
Modification simplifiée du 1<sup>er</sup> décembre 2011  
Mise en compatibilité le 28 novembre 2012  
POS caduc le 27 mars 2017

**PLU approuvé le 12 novembre 2024**



**Agnès Dally-Martin** - *Etudes d'Urbanisme*  
30 chemin du Gaillot, Le Mollard 01160 St-Martin-du-Mont  
04-74-35-54-35 / [adallymartin@gmail.com](mailto:adallymartin@gmail.com)



## Définition des sigles utilisés en urbanisme

Source : Communauté de Communes Chablis, Villages & Terroirs (3CVT) – Janvier 2022

### ABF : Architecte des Bâtiments de France

L'Architecte des Bâtiments de France conseille et promeut une architecture et une urbanisation de qualité en tenant compte du contexte dans lequel les constructions doivent s'intégrer harmonieusement.

Il délivre des avis sur les demandes d'autorisation d'occupation du sol (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclaration préalable de travaux) ayant pour effet de modifier les espaces protégés, bâtis ou naturels. Il est conservateur des monuments historiques appartenant à l'État.

### AD'AU : Assistance aux Demandes d'Autorisation d'Urbanisme

AD'AU est un portail accessible sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), qui permet de constituer sa demande d'autorisation d'urbanisme en ligne. Destiné aux particuliers comme aux professionnels, AD'AU facilite la démarche de l'utilisateur, guidé à chaque étape de la constitution de son dossier.

### ADS : Application du Droit des Sols

Tout projet de construction, d'aménagement ou de travaux de modification d'un bâtiment existant nécessite une autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir...).

L'application du droit des sols (ADS) consiste à s'assurer de la bonne application des règles d'urbanisme sur la commune.

### ADIL : Agence Départementale d'Information sur le Logement

L'ADIL conseille et informe gratuitement les particuliers sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales du logement (droits et obligations des locataires et des propriétaires (bail, loyer et charges, dépôt de garantie, état des lieux, réparations...), copropriété (assemblée générale, règles de majorité, travaux, conseil syndical...), les contrats (de vente, de construction de maison individuelle, de maîtrise d'œuvre, d'entreprise...), les relations avec les professionnels, les relations de voisinage, les assurances constructions, l'urbanisme, la réglementation sur la qualité de l'habitat (décence, insalubrité, amiante, plomb, termites...)...).

### AFU : Association Foncière Urbaine

Une association foncière urbaine (AFU) est une association syndicale de propriétaires souhaitant s'impliquer dans des opérations d'aménagement, de valorisation de terrains, de bâtiments, exécuter des travaux, gérer des opérations d'urbanisme, des équipements. C'est une procédure d'urbanisme opérationnel, au même titre que le permis d'aménager, le permis groupé ou la zone d'aménagement concerté (ZAC), permettant de mener à bien la réalisation d'un projet urbain.

### ALUR : Loi d'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové

La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, est une loi qui vise notamment à instaurer un encadrement des loyers et une « garantie universelle des loyers » ; elle modifie de nombreuses dispositions législatives sur la vente et la location de logements, l'attribution des logements sociaux, les normes de construction, change des principes importants en urbanisme, en particulier la suppression des coefficients limitant la densité des constructions.

### ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

L'Agence Nationale de l'Habitat est un établissement public placé sous la tutelle des ministères en charge de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, de la Transition écologique et de l'Économie, des Finances et de la Relance.

Sa mission depuis près de 50 ans est d'améliorer l'état du parc de logements privés existants pour lutter contre les fractures sociales et territoriales.

L'Anah encourage ainsi les travaux de rénovation et réhabilitation des logements en accordant des aides financières aux propriétaires occupants modestes et aux syndicats

de copropriétés fragiles et en difficulté. Elle propose également aux propriétaires bailleurs privés un contrat pour faciliter la mise à disposition d'un parc locatif rénové à loyer abordable.

#### ANRU : Agence Nationale de la Rénovation Urbaine

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) est un établissement public industriel et commercial (EPIC). Elle finance et accompagne la transformation de quartiers de la politique de la ville dans toute la France. L'ANRU finance et accompagne les collectivités et les bailleurs sociaux pour mettre en œuvre de vastes projets de rénovation des quartiers les plus vulnérables. Il s'agit de transformer ces quartiers en profondeur, en intervenant sur l'habitat, mais aussi en les désenclavant et en favorisant la mixité sociale.

#### ARS : Agence Régionale de Santé

Les Agences Régionales de Santé (ARS) sont chargées du pilotage régional du système national de santé. Elles définissent et mettent en œuvre la politique de santé en région, au plus près des besoins de la population. Elles sont l'interlocuteur unique de tous les acteurs de santé en région.

#### AU : Autorisation d'Urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. Avant de commencer les travaux, il est possible de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet d'un projet de travaux.

#### AVAP : Aire de mise en Valeur du Patrimoine

Une AVAP (ou AMVAP) est une servitude d'utilité publique ayant pour objet de « promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces ». Les AVAP ont été instituées par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 en remplacement des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et ont été remplacées en 2016 par les SPR : Sites Patrimoniaux Remarquables.

#### AVIS'AU : Avis des Autorisation d'Urbanisme

Créé dans le cadre des procédures de dématérialisation de l'urbanisme, AVIS'AU est un outil de gestion des avis, à destination des services consultables qui ne possèdent pas de système d'information et/ou rendant peu d'avis.

#### BASIAS : Base de données sur les Sites Industriels et les Activités de Service

C'est une base de données française diffusée publiquement depuis 1999 qui rassemble les données issues des inventaires historiques régionaux (IHR) qui recensaient des sites ayant pu mettre en œuvre des substances polluantes pour les sols et les nappes en France.

#### BASOL : Base de données sur les Sites et Sols pollués ou potentiellement pollués

Basol est une base de données nationale qui, sous l'égide du ministère de l'Écologie, récolte et conserve la mémoire de plusieurs milliers de sites et sols pollués (SSP) ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

#### CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement

Le CAUE conseille gratuitement et sur rendez-vous les particuliers, les professionnels et les associations en amont sur tout projet dans l'intention de construire, de réhabiliter ou d'améliorer un bâtiment existant, afin de bien l'intégrer dans son environnement. Tous les secteurs du cadre de vie peuvent être abordés : habitat, résidence secondaire, tourisme, commerce, agriculture, etc. Le CAUE conseille aussi les collectivités sur des projets concrets (équipements, espaces publics et opérations d'aménagement) ainsi que la mise en place de documents de cadrage à différentes échelles.

#### CC : Carte Communale

La carte communale est un document d'urbanisme simple pour les communes n'ayant pas élaboré de Plan local d'urbanisme (PLU). Elle leur permet de délimiter des secteurs où les constructions sont autorisées et où elles pourront délivrer des autorisations de construire. Dépourvue de règlement propre, ce sont les règles du Règlement National d'Urbanisme qui y sont applicables.

### CDPENAF : Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

La CDPENAF peut être consultée pour toute question relative à la réduction des surfaces naturelles, forestières et à vocation ou à usage agricole et sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation de ces espaces.

Elle a le pouvoir d'émettre un avis, au regard de l'objectif de préservation des terres naturelles, agricoles ou forestières, sur l'opportunité de certaines procédures d'urbanisme.

### CNIG : Conseil National de l'Information Géographique

Le CNIG a « pour mission d'éclairer le Gouvernement dans le domaine de l'information géographique, notamment pour ce qui concerne la coordination des contributions des acteurs concernés et l'amélioration des interfaces entre ces derniers. Il prend en compte les besoins exprimés et en particulier les besoins des utilisateurs. Il peut formuler des avis sur toute question relative à l'information géographique. Il peut être consulté par les ministres concernés sur les projets de textes législatifs et réglementaires ainsi que sur toute question relative à l'information géographique. »

### CU : Code de l'Urbanisme

Le Code de l'Urbanisme est le code regroupant les dispositions législatives et réglementaires relatives au droit de l'urbanisme.

### CUa : Certificat d'Urbanisme d'information

Il fournit les renseignements généraux sur le terrain : règles d'urbanisme applicables, limitations administratives au droit de propriété (servitudes d'utilité publique, zone de protection dans le périmètre d'un monument historique), localisation dans une zone soumise au droit de préemption, localisation dans un ancien site industriel répertorié, taxes et participations d'urbanisme.

### CUb : Certificat d'Urbanisme opérationnel

Le CUb fournit les mêmes renseignements que le CUa et indique, en plus, si un projet est réalisable et renseigne sur l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus, desservant le terrain.

### COS : Coefficient d'Occupation des Sols

Coefficient de densité de construction maximale autorisée pour un terrain. Il détermine la surface constructible sur un terrain. Le COS a été supprimé par la loi ALUR de 2014.

### DDT : Direction Départementale des Territoires

La DDT est un service déconcentré de l'État qui veille au développement équilibré et durable des territoires, tant urbains que ruraux, par le biais des politiques agricole, d'urbanisme, de construction, d'aménagement et de transport. Les principales missions des DDT recouvrent les domaines suivants : aménagement et urbanisme, logement, habitat et construction, agriculture et forêt, préservation de l'environnement, prévention des risques naturels et technologiques, politique d'éducation et de sécurité routière.

### DIA : Déclaration d'Intention d'Aliéner

La déclaration d'intention d'aliéner (DIA) est une formalité imposée à tout propriétaire qui souhaite vendre un bien immobilier situé sur une zone de préemption. Elle est destinée à informer avant la vente le titulaire du droit de préemption (en principe : commune ou établissement public de coopération intercommunal) afin qu'il puisse faire valoir ses droits (droit à préemption pour la réalisation d'opérations d'aménagement urbain d'intérêt général définies dans la délibération instituant ce droit).

### DP : Déclaration préalable

La déclaration préalable de travaux (DP) est exigée pour des travaux qui ne sont pas soumis à un permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'agrandissement d'un bâtiment existant, pour des travaux modifiant son aspect extérieur ou pour changer sa destination, pour ériger une clôture ... Elle est également nécessaire pour certaines constructions nouvelles.

### DPU : Droit de Préemption Urbain

Le droit de préemption urbain offre la possibilité à une collectivité locale, dans un périmètre prédéfini, de se substituer à l'acquéreur éventuel d'un bien immobilier mis en vente, pour réaliser une opération d'aménagement. Le propriétaire du bien n'est alors pas libre de vendre son bien à l'acquéreur de son choix et aux conditions qu'il souhaite.

#### DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

La DRAC est un service déconcentré de l'État qui est chargé de la mise en œuvre des priorités définies par le ministère de la Culture et de la Communication qui a pour mission de faciliter l'accès du plus grand nombre à la culture, de conserver et mettre en valeur le patrimoine, de stimuler la création, d'aider à la diffusion des œuvres. La DRAC veille à l'application du Code du patrimoine (autorisation de travaux, prescriptions archéologiques) et exerce aussi une fonction de conseil et d'expertise auprès des partenaires culturels et des collectivités territoriales. Ses missions portent sur tous les secteurs d'activité du ministère : patrimoine mobilier et immobilier, archéologie, musées, archives, livre et lecture publique, spectacle vivant, arts plastiques, cinéma et audiovisuel, architecture, action culturelle et territoriale.

#### DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

La DREAL est un service déconcentré de l'État qui est chargé d'élaborer et de coordonner les politiques de l'État en matière de « développement et d'aménagement durables, de transition écologique, de lutte contre le changement climatique, de préservation de la qualité des milieux (eau, air, sol), de la biodiversité et des paysages, de prévention des pollutions, des risques et des nuisances, ainsi que de logement, d'hébergement, de rénovation urbaine et de transports, en recherchant la cohérence entre ces enjeux ».

#### DU : Document d'Urbanisme

Les documents d'urbanisme (PLU, carte communale...) organisent les territoires. Ils traduisent un projet de territoire s'appuyant sur un diagnostic territorial, une évaluation environnementale, des études, des procédures juridiques et financières qui sont définies par des normes (lois et décrets) regroupées principalement dans le Code de l'Urbanisme.

#### DUP : Déclaration d'Utilité Publique

La DUP est une procédure administrative qui permet de réaliser une opération d'aménagement sur des terrains privés en les expropriant, précisément pour cause d'utilité publique. La DUP est obtenue à l'issue d'une enquête d'utilité publique. Elle peut aussi valider l'établissement de servitudes d'utilité publique.

#### EBC : Espace Boisé Classé

Le classement en espace boisé classé (EBC) d'un terrain interdit les changements d'affectation ou les modes d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. Peuvent être classés les bois, forêts, parcs, arbres isolés, haies et plantations d'alignement comme espaces boisés à conserver, à protéger ou à créer.

#### ENS : Espace Naturel Sensible

Un espace naturel sensible est un espace « dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement, soit en raison de la pression urbaine ou du développement des activités économiques ou de loisirs, soit en raison d'un intérêt particulier eu égard à la qualité du site ou aux caractéristiques des espèces végétales ou animales qui s'y trouvent ». Le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels.

#### EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

Un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) est une structure administrative française regroupant plusieurs communes afin d'exercer certaines de leurs compétences en commun. Il existe deux types d'EPCI. D'une part, les EPCI à fiscalité propre, que sont les métropoles, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération et les communautés de communes, qui sont des établissements dits « de projet » qui exercent des compétences obligatoires fixées par la loi et des compétences facultatives confiées par les communes, dans le cadre d'un « projet de territoire ». D'autre part, les EPCI sans fiscalité propre, généralement appelés « syndicats intercommunaux », qui sont créés spécifiquement dans le but d'exercer certaines compétences, et sont pour cette raison des établissements dits « techniques ».

#### ERP : Etablissement Recevant du Public

Un Etablissement Recevant du Public est un lieu public ou privé accueillant des clients ou des utilisateurs autres que les employés : cinéma, théâtre, magasin, bibliothèque, école, restaurant, hôpital, gare ...

#### HLL : Habitation Légère de Loisirs

Une habitation légère de loisirs est une construction démontable ou transportable, destinée à une occupation temporaire ou saisonnière à usage de loisirs.

#### ICPE : Installation Classée pour le Protection de l'Environnement

Une Installation Classée pour le Protection de l'Environnement est une exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

#### IOTA : Installation, Ouvrage, Travaux et Activités

Les installations (qui ne figurent pas dans la nomenclature des installations classées), ouvrages, travaux et activités (IOTA) réalisés à des fins non domestiques par toute personne physique ou morale, publique ou privée et entraînant des prélèvements sur les eaux superficielles ou souterraines, restitués ou non, une modification du niveau ou du mode d'écoulement des eaux ou des déversements, écoulements, rejets ou dépôts directs ou indirects, chroniques ou épisodiques, même non polluants sont soumises aux dispositions du Code de l'Environnement.

#### MH : Monument Historique

Un monument historique est un immeuble (bâti ou non bâti : parc, jardin, grotte...) ou un objet mobilier (meuble ou immeuble par destination) recevant un statut juridique particulier destiné à le protéger pour son intérêt historique, artistique, architectural mais aussi technique ou scientifique afin qu'il soit conservé, restauré et mis en valeur.

#### OAP : Orientations d'Aménagement et de Programmation

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ont vocation à permettre à une collectivité, même si elle ne maîtrise pas le foncier ou ne souhaite pas réaliser elle-même l'opération, d'orienter l'aménagement futur ou l'urbanisation progressive de son territoire selon les principes directeurs qu'elle aura définis dans son document d'urbanisme.

#### OGS : Opération Grand Site

L'Opération Grand Site est une démarche proposée par l'État aux collectivités locales pour répondre aux difficultés que posent l'accueil des visiteurs et l'entretien des sites classés de grande notoriété soumis à une forte fréquentation. Elle permet de mettre en œuvre un projet concerté de restauration, de préservation et de gestion des lieux. Ce projet poursuit trois objectifs : protéger la qualité paysagère, naturelle et culturelle, améliorer la qualité de la visite dans le respect du site, et favoriser le développement socio-économique local dans le respect des habitants. Le label récompense ensuite les sites engagés de façon pérenne dans cette démarche de gestion durable et concertée.

#### OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est une convention passée entre une collectivité (commune ou EPCI), l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) en vue de requalifier et de réhabiliter un quartier bâti. Un OPAH agit donc sur un territoire limité (commune ou EPCI).

#### PA : Permis d'Aménager

Le permis d'aménager est une autorisation d'urbanisme. Il permet à la commune de contrôler notamment l'aménagement d'un lotissement, d'un camping, d'une aire de stationnement ou d'un terrain de sports ou de loisirs.

#### PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable est une pièce constitutive d'un PLU qui détermine les grandes orientations générales et fixe les objectifs des politiques publiques en matière d'urbanisme, déplacements, habitat, environnement, économie, équipements, foncier et ressources.

#### PAZ : Plan d'Aménagement de la Zone

Le Plan d'Aménagement de Zone est un document d'urbanisme qui pouvait être créé dans les Zones d'Aménagement Concerté, afin de réglementer les droits d'utilisation dessus lorsque le document d'urbanisme local était jugé inadapté. La loi SRU a supprimé la possibilité de créer des PAZ.

#### PC : Permis de Construire

Le permis de construire est une autorisation d'urbanisme qui concerne, sauf cas particuliers, les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m<sup>2</sup>. Il est obligatoire pour certains travaux d'extension des bâtiments existants et pour leur changement de destination. Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire nécessitent en principe une déclaration préalable de travaux.

#### PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

Le PCAET est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire.

#### PCMI : Permis de Construire pour Maison Individuelle et/ou ses annexes

Le Permis de Construire pour Maison Individuelle et/ou ses annexes est un permis de construire spécifique qui permet d'agrandir ou de construire une maison individuelle et/ou ses annexes.

#### PD : Permis de démolir

Le permis de démolir est une autorisation d'urbanisme devant être obtenue avant la démolition partielle ou totale d'une construction située dans un secteur où ce permis est obligatoire. Lorsque la démolition est liée à un projet de construction ou d'aménagement, la demande peut être faite avec la demande de permis de construire ou d'aménager.

#### PLAT'AU : Plateforme des Autorisations d'Urbanisme

PLAT'AU est la plateforme d'échange et de partage des dossiers entre tous les acteurs de la chaîne d'instruction. Grâce à PLAT'AU, les acteurs concernés par un même dossier peuvent y avoir accès en temps réel et de manière simultanée. Cette plateforme ne se substitue pas aux logiciels d'instruction de chacun des acteurs. Elle est complémentaire à ces outils, qui restent essentiels pour permettre la dématérialisation des procédures. La mise à disposition de cette plateforme est gratuite, il revient à chaque acteur de l'instruction de s'y raccorder, pour accéder aux dossiers de manière dématérialisée.

#### PLD : Plafond Légal de Densité

Le Plafond légal de densité (PLD) désignait le pourcentage maximum de surface de plancher par mètre carré de terrain, dont la construction est susceptible d'être légalement autorisée. En cas de dépassement, il donnait lieu à l'application d'une compensation financière au profit de la collectivité territoriale locale compétente. Il a été supprimé au 31 décembre 2014 et remplacé par le Versement pour Sous-Densité (VSD).

#### PLU : Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'une commune, traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols.

#### PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'une intercommunalité, traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols.

#### PMR : Personne à Mobilité Réduite

Une Personne à Mobilité Réduite est une personne gênée dans ses mouvements et ses déplacements de manière provisoire ou permanente, que ce soit en raison de sa taille, de son état (maladie, surpoids...), de son âge, de son handicap permanent ou temporaire, des objets ou personnes qu'elle transporte ou des appareils ou instruments auxquels elle doit recourir pour se déplacer.

#### PNR : Parc Naturel Régional

Un Parc Naturel Régional est un territoire ayant choisi volontairement un mode de développement fondé sur la mise en valeur et la protection de patrimoines naturels et culturels considérés comme riches et fragiles. Les PNR sont chargés de cinq missions : développement économique et social, protection du patrimoine naturel, historique, culturel et du paysage, participation à un aménagement fin des territoires, accueil, information et éducation du public aux enjeux environnementaux et culturels, expérimentation de nouvelles formes d'action publique et d'action collective.



### POS : Plan d'Occupation des Sols

Le Plan d'Occupation des Sols est un ancien document d'urbanisme réglementant l'utilisation des sols. Les lois SRU et ALUR ont progressivement organisé la disparition des POS au profit des Plans Locaux d'Urbanisme.

### PPA : Personne Publique Associée

Une Personne Publique Associée est une personne associée à une procédure de création d'un document d'urbanisme. Ce peut être une collectivité (Conseil Régional, Conseil Départemental, EPCI ...), une chambre consulaire (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers ...) ...

### PPRN : Plan de Prévention des Risques Naturels

Le Plan de Prévention des Risques Naturels est une servitude d'utilité publique, annexée au document d'urbanisme, dont les dispositions priment sur toute autre considération. Il se compose d'un rapport de présentation, d'un plan de zonage et d'un règlement qui fixe les contraintes constructives ou d'urbanisme à respecter afin de prévenir l'un des huit risques naturels principaux prévisibles sur le territoire national : les inondations, les séismes, les éruptions volcaniques, les mouvements de terrain, les avalanches, les feux de forêt, les cyclones et les tempêtes.

### PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques

Les PPRT sont des plans qui organisent la cohabitation des sites industriels à risques et des zones riveraines. Ils ont vocation, par la mise en place de mesures préventives sur les zones habitées et sur les sites industriels, à protéger les vies humaines en cas d'accident.

### PRL : Parc Résidentiel de Loisirs

Un Parc Résidentiel de Loisirs est un terrain aménagé pour permettre l'accueil des Habitations Légères de Loisirs (HLL) ou des résidences mobiles (mobil home).

### PSMV : Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) est un des deux outils de planification dédiés à la préservation et à la mise en valeur des sites patrimoniaux remarquables. Sur le périmètre qu'il couvre, il tient lieu de Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il comprend entre autres un règlement, et peut comporter des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) relatives à des immeubles bâtis ou non bâtis ou ensembles d'immeubles, assorties le cas échéant de documents graphiques.

### PSS : Plan des Surfaces Submersibles

Les plans des surfaces submersibles (PSS) sont les premiers documents cartographiques réglementant l'occupation du sol en zone inondable pour les cours d'eau domaniaux. Ils définissent deux types de zones, à l'intérieur de l'enveloppe d'une crue moyenne : les zones A, dites de grand débit et les zones B, dites complémentaires.

### PU : Partie Urbanisée

La notion de Partie Urbanisée d'une commune s'applique dans les communes soumises aux règles du Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui sont dépourvues d'un zonage définissant les parties constructibles et inconstructibles du territoire. S'il n'en existe pas de définition précise, la partie urbanisée peut toutefois être appréhendée comme étant une zone regroupant « un nombre suffisant d'habitations desservies par des voies d'accès », la densité en constructions de la zone considérée et l'existence de voies d'accès/d'équipements constituant des critères dont il faut tenir compte.

### PUP : Projet Urbain Partenarial

Le projet urbain partenarial (PUP) permet aux collectivités, dans le périmètre d'une grande opération d'urbanisme, d'assurer le préfinancement d'équipements publics par des personnes privées (propriétaires fonciers, aménageurs ou constructeurs) via la conclusion d'une convention.

### PVR : Participation pour Voiries nouvelles et Réseaux

La PVR est un ancien dispositif permettant le financement de la voirie et des réseaux pour des nouvelles voies ou bien dans des voies existantes. Cette participation concernait l'ensemble des coûts nécessaires à l'aménagement d'une voirie. Cette participation était répartie entre les propriétaires des terrains nouvellement desservis. Il n'est plus possible d'instituer cette participation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.



#### RAP : Redevance d'Archéologie Préventive

Cette taxe est due par les bénéficiaires, publics ou privés, d'une autorisation d'urbanisme (permis ou déclaration préalable), dès lors que les travaux affectent le sous-sol, quelle qu'en soit la profondeur. Elle est affectée au financement des recherches d'archéologie à des fins de sauvegarde du patrimoine.

#### RIE'AU : Réception, Information et Echange des Autorisation d'Urbanisme

RIE'AU est un espace d'échange entre l'usager, la commune et le service instruction, lorsque la commune est au Règlement National d'Urbanisme (RNU) et que les demandes d'autorisation d'urbanisme sont instruites par les services de l'Etat.

#### RLP : Règlement Local de Publicité

Un Règlement Local de Publicité (RLP) est un document d'urbanisme ayant pour vocation de réglementer l'implantation et l'utilisation d'enseignes, pré-enseignes et publicités dans une commune. En présence d'un RLP, c'est au maire uniquement (et non au Préfet) que reviennent les compétences d'instruction de dossier et de police.

#### RNU : Règlement National d'Urbanisme

Le RNU fixe les dispositions applicables aux terrains constructibles dans les communes ne disposant pas d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), ou d'un document en tenant lieu. Toutefois, certaines règles sont d'ordre public et s'appliquent à l'ensemble du territoire.

#### RSD : Règlement Sanitaire Départemental

Le Règlement Sanitaire Départemental est le texte de référence en matière d'hygiène et de salubrité. Il propose des prescriptions en matière d'hygiène et de salubrité publique qui permettent de résoudre les principaux problèmes de nuisances quotidiennes.

#### RT : Réglementation Thermique

La Réglementation Thermique (RT) est un dispositif qui encadre les caractéristiques thermiques des bâtiments neufs. Elle fixe la quantité maximale d'énergie que peut consommer un bâtiment pour être chauffé, éclairé, produire de l'eau chaude sanitaire, être climatisé et ventilé.

#### SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

Une SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) est une société ayant pour mission d'améliorer les structures foncières par l'installation d'exploitations agricoles ou forestières, ou le maintien de celles existantes par l'accroissement de leur superficie, par la mise en valeur des sols et, éventuellement, par l'aménagement et le remaniement parcellaires. Elle a également pour mission de diversifier les paysages, protéger les ressources naturelles et maintenir la diversité biologique et, notamment, communiquer aux services de l'État les informations qu'elle détient à propos de l'évolution des prix et l'ampleur des changements de destination des terres agricoles.

#### SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine. Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat...

#### SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

Les Services d'Incendie et de Secours sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours et aux soins d'urgence.

#### SHOB : Surface Hors-Cœuvre Brute

La SHOB d'une construction est la mesure de surface de plancher des constructions. Elle est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau de construction calculée à partir du nu extérieur des murs de façades et au niveau supérieur du plancher. La SHOB n'est plus utilisée depuis 2012.

### SHON : Surface Hors-Œuvre Nette

La Surface hors œuvre nette (SHON) correspond à la somme des surfaces de plancher pour chaque niveau, après déduction des surfaces non habitables (caves, combles, terrasses, balcons...). La SHON n'est plus utilisée depuis 2012.

### SP : Surface de Plancher

La surface de plancher correspond à la somme des surfaces de tous les niveaux construits, clos et couvert, dont la hauteur de plafond est supérieure à 1,80 m. Elle se mesure au nu intérieur des murs de façades de la construction : elle ne prend ainsi pas en compte l'épaisseur des murs extérieurs et des matériaux isolants.

### SRADDT : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires est un document de planification qui, à l'échelle régionale, précise la stratégie, les objectifs et les règles fixés par la Région en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, d'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets.

### SRU : Loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain

La loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain, appelée Loi SRU, est un texte complexe qui modifie en profondeur le droit de l'urbanisme et du logement en France. Elle a notamment acté la fin des Plans d'Occupation des Sols au profit des Plans Locaux d'Urbanisme et imposé des règles de mixité sociale en matière de construction immobilière.

### STAP : Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine

Le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine offre aux collectivités locales comme aux particuliers et aux professionnels, des conseils juridiques et techniques adaptés au cadre de leurs projets lorsque ces derniers se placent dans un contexte patrimonial (abords de monument(s) historique(s), secteurs sauvegardés, sites, SPR...). Le chef du STAP est l'Architecte des Bâtiments de France.

### SUP : Servitude d'Utilité Publique

La servitude d'utilité publique constitue une limitation administrative au droit de propriété, instituée par l'autorité publique dans un but d'utilité publique. Elle est susceptible d'avoir une incidence sur la constructibilité et plus largement sur l'occupation des sols.

### TA : Taxe d'Aménagement

La taxe d'aménagement est un impôt local perçue par la commune, le département et la région sur toutes les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments nécessitant l'obtention d'une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou déclaration préalable).

### SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le SPANC est un service public local chargé de conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif et de contrôler les installations d'assainissement non collectif.

### SVE : Saisine par Voie Electronique

Principe selon lequel tout usager peut saisir les Administrations par voie électronique, au lieu de se déplacer ou d'envoyer un courrier. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, cette faculté est ouverte au domaine de l'urbanisme.

### TVB : Trame Verte et Bleue

La trame verte et bleue (TVB) est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... et assurer ainsi leur cycle de vie. La trame verte et bleue porte l'ambition d'inscrire la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire. A ce titre, elle peut être déclivée par des règles spécifiques dans les règlements des documents d'urbanisme.

#### UDAP : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

Ancienne dénomination des Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine.

#### ZAC : Zone d'Aménagement Concertée

La ZAC est une opération d'urbanisme publique ayant pour but de réaliser ou de faire réaliser l'aménagement et l'équipement de terrains à bâtir en vue de les céder ou de les concéder ultérieurement à des utilisateurs publics ou privés.

#### VSD : Versement pour Sous-Densité

Le Versement pour Sous-Densité (VSD) est un outil destiné à permettre une utilisation plus économe de l'espace et à lutter contre l'étalement urbain. Ce dispositif permet aux communes qui le souhaitent d'instaurer un seuil minimal de densité par secteur. En deçà de ce seuil, les constructeurs devront s'acquitter d'un versement égal au produit de la moitié de la valeur du terrain par le rapport entre la surface manquante pour que la construction atteigne le seuil minimal de densité et la surface de la construction résultant de l'application de ce seuil.

#### ZAD : Zone d'Aménagement Différée

La Zone d'Aménagement Différée est une procédure qui permet aux collectivités locales, via l'utilisation du droit de préemption particulier, de s'assurer progressivement de la maîtrise foncière de terrains où il est prévu à terme une opération d'aménagement et ainsi d'éviter que l'annonce de ce projet ne provoque une envolée des prix.

#### ZH : Zone Humide

Selon l'article L211-1 du Code de l'Environnement, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

#### ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. Pour les définir il faut la présence d'au moins deux espèces déterminantes. On distingue deux types de ZNIEFF : les ZNIEFF de type I (d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional) et les ZNIEFF de type II (qui sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes, les zones de type II pouvant inclure une ou plusieurs zones de type I).